



Septembre 2024

FO COM \ LA POSTE
BGPN



ACCORD D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS DE LA BGPN

DEMANDE DE PROLONGATION PAR FO COM ET PREMIÈRE AVANCÉE

Cet accord favorable aux postiers et finissant en fin d'année, nous avons interpellé la BGPN pour demander sa prolongation (voir courrier au verso).

FO Com est en effet signataire de cet accord.

Pour rappel, cet accord accompagne les postiers de la BGPN en mobilité, avec un budget annuel de **1,4 million d'euros**, selon les situations individuelles. Il permet aussi de compenser les éventuels différentiels de rémunération pour les personnels disposant d'une rémunération variable :

Entre 2022 et 2024, **3,6 millions d'euros** ont été versés en plus pour compenser ces variations concernant tout particulièrement **les Conseillers Bancaires, les Codirs...**

Comme nous le faisons régulièrement, nous avons donc demandé formellement à la BGPN, la prolongation de cet accord pour, a minima, l'année 2025.

Suite à cette demande, La Poste nous a entendu et cet accord sera prolongé jusqu'à la fin du mois de mars 2025 dans un premier temps. Dès le début d'année, nous revendiquerons une nouvelle prolongation jusqu'à fin 2025.



www.focom-laposte.fr

DÉTERMINÉS

POUR NOUS SUIVRE





FEDERATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIERE COMMUNICATION

60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
tél. 01 40 78 30 87
sec.poste@fo-communication.fr
<http://www.focom-laposte.fr>

Madame Isabelle PARTHONNAUD
Directrice des Ressources Humaines
De la Branche Grand Public et Numérique
Siège du Groupe La Poste
9, rue du Colonel Pierre Avia
75015 PARIS

Paris, le 5 septembre 2024

Réf : SP/CS/05/09/24

Objet : demande de prolongation de l'accord sur l'accompagnement des postiers de la Branche Grand Public et Numérique dans leur évolution professionnelle

Madame PARTHONNAUD,

Comme réclamé régulièrement par FO Com lors de différentes instances, nous vous demandons la prolongation dans son intégralité, de l'accord sur l'accompagnement des postiers de la Branche Grand Public et Numérique dans leur évolution professionnelle.

Notre Organisation Syndicale vous demande de prolonger cet accord dans sa globalité sur l'ensemble de l'année 2025. Cet accord aborde l'ensemble des modalités d'accompagnement avec des engagements réciproques forts. Afin de pouvoir se donner le temps de négocier ces modalités pour les années futures il est donc important de maintenir ces engagements ainsi que le dialogue social dédié.

Je reste à votre disposition pour échanger.

Je vous prie de recevoir, Madame PARTHONNAUD, mes plus sincères salutations.

Christine SIMON

Responsable du Secteur Poste